

CHSCT Départemental

Un chs-ct départemental s'est tenu vendredi 9 Octobre à l'inspection académique. En préambule, une **déclaration liminaire unitaire (FO/Unsa/snuipp)** a été lue au directeur académique :

Monsieur le Directeur Académique,

Alors que l'Education nationale, comme d'autres institutions du pays, se trouve en pleine tourmente à cause de la pandémie, nous tenons à rappeler ici l'importance que revêt le CHSCT à l'heure où son existence même est menacée.

Entre la valse des protocoles et leurs lots d'incompréhensions, l'explosion du nombre de fiches RSST depuis la rentrée sur les masques, la chaleur, les problèmes de bâtiments ou les conditions déplorables d'enseignement de façon générale, il nous paraît essentiel que cette instance réponde de façon la plus exhaustive possible aux cas qui lui sont transmis et ne soit pas juste une chambre d'enregistrement des remontées de terrain. Nous exigeons ici de vraies réponses de l'administration.

La mise en place des constellations, véritables bombes à retardement de risques psychosociaux institutionnalisant l'évaluation par les pairs sur le modèle funeste de pratiques tant décriées et condamnées à l'occasion du procès de France Télécom, vient s'ajouter à une liste sans fin de contre réformes aussi brutales les unes que les autres. Le CHSCT de l'Yonne s'oppose à cette réforme de la formation et exige a minima que ces risques soient évalués et que le CHSCT soit associé à cette démarche.

Monsieur le Directeur Académique, il y a trop de collègues en souffrance actuellement et nous ne disposons pas suffisamment de temps pour traiter tous les problèmes. Par conséquent, nous vous demandons dès à présent de fixer un CHSCT après les vacances de la Toussaint qui nous permette de faire fonctionner cette instance dans une temporalité raisonnable. Nous vous remercions.

Les constellations ou le management libéral appliqué à l'Education nationale

Malgré l'absence de texte réglementaire rendant la participation à ces constellations obligatoire, le Dasen indique que c'est une orientation ministérielle claire, et qu'en ce sens l'obligation de participation demeure.

Or, au Snudi-FO, nous considérons que c'est une **entorse grave à la liberté de choix des formations et une véritable intrusion dans les choix pédagogiques des collègues en plus d'être non réglementaire**. Pour preuve, dans l'Eure et le Puy de Dôme, la direction académique a convenu face aux organisations syndicales que les constellations devaient se faire sur la base du volontariat. Le Snudi-FO 89 demandera audience auprès du Dasen afin d'éclaircir cette situation.

Nous vous invitons ainsi à nous faire remonter toutes vos doléances concernant les constellations comme point d'appui à notre future audience.

Explosion des RSST, Gestion du protocole et Direction d'école

Déroulé au pas de charge vu le nombre de situations préoccupantes dans l'Yonne, ce chsct a une nouvelle fois mis en évidence la lenteur des réponses administratives apportées suite aux différents signalements RSST et aux blocages de l'institution face notamment aux problèmes de bâtis qui sont sous la responsabilité des collectivités locales.

Néanmoins, **nous avons obtenu l'accord du DASEN sur la tenue d'un CHSCT spécial consacré à la ville de Sens où les problèmes de bâtiments sont légion. Nous vous invitons à nous faire remonter vos difficultés avec cette collectivité.**

Concernant la gestion académique de la Covid, le Secrétaire Général a indiqué être soulagé par l'arrivée prochaine de commandes de masques...ce qui en dit long sur l'ambition de l'éducation nationale en la matière. **Les personnels AESH accompagnant des élèves dont la pathologie ne permet pas le port du masque peuvent faire la demande d'un kit de protection à la Direction Académique. De même, les personnes vulnérables doivent faire une demande de masque de types chirurgicaux à leur IEN.**

Contrairement aux injonctions de certains IEN du département, le DASEN indique que les sorties scolaires doivent s'organiser avec prudence en évitant les brassages : Nulle interdiction comme le Snudi-FO l'avait fait constater à la hiérarchie de quelques circonscriptions.

Encore une fois, nous ne pouvons que constater un protocole ingérable dont nous demandons la suppression immédiate.

Sur la direction d'école, questionné sur la possibilité donnée aux directeurs d'école de bénéficier de journées supplémentaires de décharges (Circulaire du 27 Aout 2020), **l'IA adjoint nous informe que la demande peut être faite par chaque directeur d'école et soumise à l'approbation de l'IEN sous réserve de remplaçants disponibles. Le SNUDIFO revendique une augmentation statutaire e la quotité de décharge de tous les directeurs, plutôt que des décharges ponctuelles à la tête du client.**